



DEPARTEMENT DU NORD  
-----  
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe  
-----  
Canton de Fourmies  
-----

## MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 14 Mars 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze mars, à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire, sur convocation régulière (du 6 mars 2015), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 7**

**Étaient présents :** HANCART Jean-Michel, HOUARD Frédéric, COVIN Cédric, BOUTON Dominique, LINARD Fabian, DESJARDIN Damien.

**Absent ayant donné procuration :** DEMARET DENIS.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour:

\*\*\*\*\*

### **1- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014**

Après présentation du Compte Administratif 2014,  
Après présentation du Compte de Gestion 2014 établi par le Trésorier Municipal,  
**Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **CONSTATENT** qu'ils présentent tous deux des résultats identiques,
- **APPROUVENT** les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014 établis comme suit :

	SECTION de FONCTIONNEMENT	
- <b>DEPENSES :</b>		62.984,31 €
- <b>RECETTES :</b>		60.204,43 €
+ <b>REPORT EXCEDENTAIRE de l'exercice N-1</b>		59.150,97 €
	SECTION d'INVESTISSEMENT	
- <b>DEPENSES :</b>		32.734,46 €
- <b>RECETTES :</b>		26.451,02 €
+ <b>REPORT EXCEDENTAIRE de l'exercice N-1</b>		17.323,39 €

- **Dans le cadre de la passation des opérations relatives à la dévolution de l'actif, du passif et de la trésorerie du S.I.C.T. et de facto de leur transfert à la trésorerie de Trélon pour intégration dans la comptabilité patrimoniale de la commune, les résultats de fonctionnement et d'investissement ont été corrigés comme suit :**

+ 1.313,09 € pour la section de fonctionnement  
+ 1.672,25 € pour la section d'investissement

**Le résultat cumulé de l'exercice 2014 est donc de :**

- DEPENSES :	95.718,77 €
- RECETTES :	166.115,15 €

**Le résultat de clôture de l'exercice 2014 est donc de : 70.396,38 €**

- En fonctionnement :	57.684,18 €
- En investissement :	12.712,20 €
-	

**2- AFFECTATION DU RESULTAT EXCEDENTAIRE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 SUR L'EXERCICE 2015**

- Après présentation du Compte Administratif 2014,
- Après présentation du Compte de Gestion 2014 établi par la Trésorier Municipal,
- Au vu des résultats :

☞ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Résultat 2014 : 57.684,18 €**

☞ SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **Résultat 2014 : 12.712,20 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le solde disponible de la manière suivante :

- En Investissement, la somme de **12.712,20 € au compte R 001 « Solde d'exécution N-1 »**
- En Fonctionnement, la somme de **57.684,18 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté ».**

**3 – SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de répartir en 2015 la dotation globale (**3.000 €**) aux associations comme suit :

<b>ASSOCIATION / ORGANISME</b>	<b>SUBVENTION Montant 2014</b>	<b>SUBVENTION Montant 2015</b>
A.C.P.G. Eppe Sauvage Moustier en Fagne	50.00	<b>50.00</b>
Amis de la Maison de la Fagne	80.00	<b>80.00</b>
Associations des Paralysés de France	50.00	<b>50.00</b>
Association Parents d'Elèves Eppe Sauvage	140.00	<b>140.00</b>
Boucles Cyclistes du Canton de Trélon B.C.C.T.	50.00	<b>50.00</b>
Comité des Fêtes	-----	<b>1 930.00</b>
Site informatique de Moustier en Fagne	80.00	<b>80.00</b>
Société de chasse de Moustier en Fagne	60.00	<b>60.00</b>
Société de Pêche de Eppe-Sauvage/Moustier	60.00	<b>60.00</b>
C.C.A.S.	930.00	<b>500.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 500.00</b>	<b>3 000.00</b>

#### **4 – TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'augmenter les 3 taux de la fiscalité locale comme suit :

<b>TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2014</b>	<b>TAUX VOTES POUR 2015</b>
Taxe habitation : <b>10,53</b> (5.381 €)	Taxe habitation : <b>10,85</b> (5.577 €)
Taxe sur le foncier bâti : <b>11,74</b> (4.367€)	Taxe sur le foncier bâti : <b>12,09</b> (4.703 €)
Taxe sur le foncier non bâti : <b>41,60</b> (9.318€)	Taxe sur le foncier non bâti : <b>42,85</b> (9.684 €)

**Le produit fiscal attendu pour l'année 2015 est de 19.964 €.**

#### **5 – REFUS DE TRANSFERT A LA C.C.S.A. DU MATERIEL RECU SUITE A LA DISSOLUTION DU SICT**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**,

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal de Moustier en Fagne du 30/11/2013 autorisant le Maire à signer le procès-verbal de transfert des biens du S.I.C.T. à ses membres, (répartition mentionnée en annexe au procès-verbal),
- **Considérant** que la Commune de MOUSTIER EN FAGNE n'a jamais été destinataire du matériel inventorié en annexe de ce procès-verbal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, à l'unanimité,

- **REFUSE** d'acter le transfert à la Communauté de Communes Sud Avesnois du matériel non reçu par la Commune de Moustier en Fagne lors de la dissolution du S.I.C.T.

#### **6 – RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE – SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE LOGICIEL COMMUN**

**Le Maire EXPOSE :**

- que la Commune de Fourmies porte, pour l'ensemble du réseau de lecture publique, le projet de mise en place d'un logiciel de gestion de bases de données commun. Le choix s'est porté sur un logiciel libre. L'appel d'offres a été lancé, conclu et a abouti au choix de la société PMB services.
- que l'objet de la présente convention a pour objectif de permettre à la commune de Fourmies d'être remboursée par ses partenaires à hauteur de leur quote-part respective (12 € pour Moustier en Fagne). La mise en place du projet et les modalités de remboursements sont clairement identifiées dans ladite convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer la présente convention entre les partenaires du réseau de lecture publique et la Commune de MOUSTIER EN FAGNE pour le règlement financier (à hauteur de sa quote-part) de la prestation informatique concernant le logiciel PMB.

## **TRAVAUX 2015**

### **7 – TRAVAUX REMPLACEMENT PORTES DE SORTIE A L'ARRIERE DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE**

**Monsieur le Maire INFORME** les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser courant 2015 le changement de 2 portes de sortie à l'arrière de la mairie qui sont très anciennes et qui ne correspondent plus aux critères de sécurité et d'isolation.

**Monsieur le Maire PRECISE** que pour cette opération, **Monsieur GILLIARD André, Artisan-Menuisier à FERRIERE LA PETITE (59680)**, a été contacté pour réaliser un devis et qu'une aide financière peut être sollicitée auprès d'un Sénateur du Nord dans le cadre de la réserve parlementaire.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la concrétisation de ce projet susceptible de bénéficier d'un financement sur la réserve parlementaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'entreprendre les travaux,
- **VALIDE** le devis - d'un **montant global H.T de 6.135,53 €** soit 7.362,64 € TTC
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le devis et tout document relatif à ces travaux,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide d'un parlementaire dans le cadre de la réserve parlementaire,
- **DIT** que le coût global de l'opération sera inscrit au budget 2015.

### **8– DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PROGRAMMATION 2015 : REFECTION CROISEMENT RUES DES TRIEUX ET DU PONT DUSQUE**

**Monsieur le Maire expose** à l'assemblée que le projet de « *captage d'une venue d'eau et remise en état du croisement des Rues des Trieux et du Pont Dusque à MOUSTIER EN FAGNE* » est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2015.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la **Société MARECHAL TPN (02170) LE NOUVION-EN-THIERACHE** qui s'élève à **16.226,20 € HT**, soit la somme de **19.471,44 € TTC**,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avant-projet,
- **SOLLICITE** une subvention au taux de 25 % au titre de la D.E.T.R. 2015, soit une subvention de 4.056,55 €,
  - **Le complément de financement sera assuré comme suit :**
    - *Fonds propres de la commune : 15.414,89 €*
- **DIT** que le coût global de l'opération sera inscrit au budget 2015.

### **9 – QUESTIONS DIVERSES**

#### **☞ CONVENTION – CADRE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) et LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD AVESNOIS (CCSA)**

Le Maire expose au Conseil Municipal quels sont les objectifs de l'EPF.

Le 6 mars 2015, le Conseil Communautaire a été sollicité pour autoriser la signature de la convention – cadre de partenariat avec l'EPF sur la période 2015-2019. Ce document servira de support pour établir le programme pluriannuel d'intervention avec chacune des communes membres.

Afin de préparer ce programme, les communes ont été invitées à présenter leurs projets.

Les projets présentés pour MOUSTIER EN FAGNE concernent le Centre-Bourg :

- **Parcelle Cadastrée N° 65**, Section A, dite « *dessous la ville* »

Projet futur : extension parking + verger pilote

- **Parcelle Cadastrée N° 108**, Section A, dite « *dessous la ville* »

Projet futur : extension du cimetière

- **Parcelle Cadastrée N° 79, 80, 82**, Section A, dite « *dessous la ville* »

Projet futur : Prieuré : maison médicale enfants, maison de retraite personnes âgées.

➤ **Pour valider ces projets, une délibération devra être prise notamment pour le DPU (Droit de Prémption Urbain).**

➤ **Le Conseil Municipal souhaite reprendre la discussion sur ce sujet et les projets présentés.**

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H00.**

Suivent les signatures.